

République Française
Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron
Conseil municipal
Séance du lundi 15 mai 2023
Extrait du registre des délibérations

Le lundi quinze mai deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Sylvie FILATRE (pouvoir à Marie-Anne EON), Catherine GUIBERT (pouvoir à Isabelle L'HOMME), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Madame Marie-Anne EON est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-15/05-03 Finances/Intercommunalité/Demande de Fonds de concours 2023

Lors du Conseil communautaire du 24 février 2022, le Pays de Châteaugiron Communauté a fixé par délibération les modalités du nouveau « Pacte financier et fiscal ».

Ce nouveau pacte financier a été établi en prenant en compte les grands principes suivants :

- Mettre en oeuvre le projet de territoire
- Etablir une prospective sur 5 ans afin de disposer d'un plan pluriannuel d'investissement
- Garantir un équilibre financier et budgétaire comprenant une épargne brute permettant à la collectivité d'assurer une capacité de désendettement inférieure à 5 ans.
- Mettre en place les règles concernant les flux financiers (FPIC, fonds de concours, subventions...) entre l'EPCI et les communes membres

FONDS DE CONCOURS : CATEGORIES D'OPERATIONS ELIGIBLES ET TAUX DE FINANCEMENT

PROJETS ELIGIBLES	Taux de financement
<p>1. FDC thématiques</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Construction, rénovation et extension des équipements sportifs et de loisirs ;▪ Construction, rénovation, extension et mise en lumière des équipements culturels, touristiques, culturels et patrimoniaux ;▪ Ecoles (construction, réhabilitation, extension et rénovation) ;▪ Petite enfance pour la tranche d'âge 3 à 6 ans ;▪ Acquisition de bâtiment (usage scolaire, culturel et sportif) ;▪ Construction, rénovation et extension des ateliers techniques ;▪ Travaux de mise aux normes d'accessibilité éligibles aux fonds de concours thématiques (hors voirie et réseaux).	<p>20% du montant HT des dépenses de l'opération (travaux et prestations intellectuelles).</p>

1b - Fonds de concours BAV : <ul style="list-style-type: none"> Financement des travaux de génie civil pour les bacs semi-enterrés ou enterrés - renouvellement ou nouveau matériel. 	1 500 € par bac
2. Transition écologique et environnementale <ul style="list-style-type: none"> Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux fonds de concours thématiques (hors voirie et réseaux) sous réserve de la réalisation préalable par la commune d'un diagnostic énergétique global ou d'une opération de démolition/reconstruction. 	Majoration de 10% pour la rénovation énergétique des bâtiments existants ou pour leur reconstruction
3. Matériel numérique scolaire Equipement des écoles en matériel numérique scolaire.	50% du montant HT (plafonnement à 4 000€ HT par équipement).
4. Matériel numérique communal (fera l'objet d'une validation au conseil communautaire) <ul style="list-style-type: none"> Financement du matériel numérique en lien direct avec le fonctionnement institutionnel des communes (ex : salle du conseil ou commissions, équipement d'affichage des décisions institutionnelles, etc.). 	50% maximum du reste à charge communal (après déduction des subventions).
5. Equipements sportifs Equipements sportifs dédiés exclusivement au tennis et pour les clubs d'intérêt communautaire.	50% du montant HT
6. Mobilités <ul style="list-style-type: none"> Les projets seront présentés en commission mobilités du Pays de Chateaugiron Communauté préalablement à la validation du financement communautaire. 	50% maximum du reste à charge communal (après déduction des subventions).

Il est proposé au Conseil d'effectuer la demande de « **Fonds de concours thématiques 2023** » de la façon suivante :

PROJETS	TTC	HT	Financements CCPC sollicités
Construction de vestiaires de football			
Construction de vestiaires de football	1 364 068 €	1 136 723 €	227 345 €
Majoration 10% au titre de la transition écologique et environnementale	1 364 068 €	1 136 723 €	113 672 €
Rénovation de la Cour maternelle école Jean de La Fontaine			
Rénovation de la cour maternelle et annexe avec construction d'une coursive	298 104 €	248 420 €	49 684 €
Equipement matériel numérique de la mairie			
Matériel numérique salle du conseil + affichage extérieur (taux de subvention à 50%)	56 000 €	46 667 €	23 334 €
Préau du boulodrome			
Travaux complémentaires	20 300 €	16 916 €	3 383€
Equipement des classes du groupe scolaire			
Equipement des classes en stores occultants et capteurs CO2	15 000 €	12 500 €	2 500 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS THEMATIQUES 2023 SOLLICITÉS			419 918 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Affiché le 02/06/2023

ID : 035-213500994-20230515-DCM_15052023_03-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Valide** les tableaux présentant les projets éligibles aux Fonds de Concours « libres » et « thématiques » pour l'année 2023 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté, tels que présentés ci-dessus.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

